

L'OBJECTIF DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE EST DE :

- Répondre aux besoins des familles en accueillant les enfants
- Développer des loisirs éducatifs en proposant des activités adaptées, encadrées par un personnel qualifié
- Participer à l'éveil culturel et environnemental des enfants.

HORAIRES DU PÉRISCOLAIRE :

L'accueil périscolaire fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi

7h30 à 8h20 : accueil du matin

12h00 à 13h30 : repas puis activités et temps calme

16h00 à 16h30 : prise en charge des enfants dans l'enceinte de l'école puis goûter

16h30 à 17h30 : activités

17h30 à 18h30 : activités et temps calme

HORAIRES DU MERCREDI :

7h30 à 9h00 : accueil et petit déjeuner

9h00 à 12h00 : activités éducatives et de loisirs

12h00 à 14h00 : repas, temps calme et sieste

13h50 à 14h00 : accueil échelonné pour les enfants venant uniquement l'après-midi

14h00 à 17h00 : activités éducatives et de loisirs et goûter (fourni)

17h00 à 18h00 : départ échelonné des enfants (selon les besoins des familles)

La Commune est signataire d'un contrat territoire global, avec la CAF.

Accueil de loisirs vacances 2023/2024 :

VACANCES D'AUTOMNE : DU 23 OCTOBRE 2023 AU 03 NOVEMBRE 2023

VACANCES D'HIVER : DU 26 FEVRIER 2024 AU 08 MARS 2024

VACANCES DE PRINTEMPS : DU 22 AVRIL 2024 AU 03 MAI 2024

VACANCES D'ETE : DU 08 JUILLET 2024 AU 23 AOUT 2024

Horaires : de 07h30 à 18h00 (accueil jusqu'à 9h00, départ échelonné à partir de 17h00)

Les inscriptions pour l'année 2023/2024 se font uniquement sur le site internet : <https://marange-silvange.leportailfamille.fr>

Fernand COSTA
Responsable Éducation Jeunesse
Tél.: 07.76.72.65.10
enfancejeunesse@mairie-marange-silvange.fr



Rentrée des classes 2023



La Commune de Marange-Silvange communique sur la rentrée

■ Mairie : 12, rue de l'Abani
■ 57535 Marange-Silvange
■ Tél. 03 87 34 61 70
■ periscolaire@mairie-marange-silvange.fr

@ www.ville-marange-silvange.fr

f ville de marange-silvange

RENTREE SCOLAIRE DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

Vendredi 1^{er} septembre 2023 : prérentrée des enseignants

Lundi 4 septembre 2023 : rentrée des élèves

Matin 8h30 à 12h00 - accueil à partir de 8h20
Après-midi 13h30 à 16h00- accueil à partir de 13h20



Sur le plan plus pratique et financier sachez que la commune alloue chaque année :

60 € par élève (élémentaire et maternelle) pour la gratuité scolaire, le matériel collectif et l'achat des livres de classe.

Ecole	Félix Midy Elémentaire	Félix Midy Maternelle	La Rousse Élémentaire	La Rousse Maternelle
Directeur (trice)	Mme RAFALIMANANA Martine	Mme DA SILVA Mélina	Mme RICHARD Julie	Mme CLAIRE HILT Christine
N° de téléphone	03 87 80 32 03	03 87 80 41 93	03 87 80 41 64	03 87 80 28 17
Adresse	Rue des Pionniers	Rue des Pionniers	2 rue Auguste Migette	Rue de la Rousse



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



PEEP (Parents d'Élèves de l'Enseignement Public)

E-mail :
peeplarousseemat@gmail.com
peeplarousseelem@gmail.com
peeplesgaudinettes@gmail .com



AAPEL
(Association Autonome de Parents d'Élèves)
Présidente : **Mme RICCO Stéphanie**
Tél : 06 16 32 23 99
E-mail : aapelms@gmail.com

Collège "Les Gaudinettes" Horaires de rentrée au collège :

Les élèves de 6^{ème} feront leur rentrée
le lundi 4 septembre 2023 de 9h05 à 12h05 et de
14h00 à 16h00 (***pas de cours le 05/09***)

Les élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} feront leur rentrée
le mardi 5 septembre 2023 de 9h05 à 12h05,
reprise des cours le 05/09/2023 à 14h00 selon
l'emploi du temps de la classe.



CHANGEMENT DES HORAIRES DU COLLÈGE.
Du lundi au jeudi : de 8h05 à 12h05 et de 14h00 à 17h00
Vendredi : de 8h05 à 12h05 et de 14h00 à 16h00

La Principale - Madame ATHIMNI SABAH - tél : 03 87 20 14 01

Transports scolaires



Pour l'année 2023/2024

LA VENTE DE CARTE SCOLAIRE SE FAIT AU SERVICE ENFANCE JEUNESSE
DU 21 AOÛT AU 1 SEPTEMBRE 2023

LES LUNDIS, MERCREDIS, VENDREDIS DE 8H30 À 12H00 ET DE 14H00 À 17H00.
LES MARDIS ET JEUDIS DE 8H30 À 12H00.

POUR LA BONNE GESTION DU SERVICE, IL EST IMPÉRATIF DE RESPECTER
LA PÉRIODE DE VENTE DES CARTES DE BUS

Obligation de se munir d'une photo récente de l'enfant
afin de pouvoir établir le titre de transport qui sera plastifié.

BÉNÉFICIEZ D'1 MOIS DE TRAJETS GRATUITS
EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT À L'ANNÉE



Quelques informations complémentaires :

- Un enfant qui n'est pas en possession de la carte de bus n'a strictement pas accès aux transports;
- La carte de bus donne accès à toutes les lignes transportant des scolaires sur le territoire de la commune;
- Les paiements se font par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces;
- Les parents doivent sensibiliser leurs enfants sur le comportement adéquat à adopter pendant les trajets;
- L'exclusion du service des transports est possible pour tout élève dont le comportement est incorrect;
- Les lignes de transport scolaire de Marange-Silvange sont uniquement accessibles aux enfants domiciliés sur la commune.